



**PREFECTURE
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°2026-169

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

.Préfecture du Val-d'Oise / Sous-préfecture de Sarcelles

95-2026-09-10-00004 - Arrêté n°A 2026 - 214 Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles de la commune de Margency (2 pages)	Page 3
95-2026-09-10-00003 - Arrêté n°A 2026 - 215 Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles de la commune de Saint-Martin-du-Tertre (2 pages)	Page 5
95-2026-07-15-00020 - Arrêté n°A 2026-124 Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles de la commune de Fontenay-en-Parisis (1 page)	Page 7
95-2026-07-15-00023 - Arrêté n°A 2026-125 Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles de la commune de Sarcelles (1 page)	Page 8
95-2026-07-15-00022 - Arrêté n°A 2026-126 Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles de la commune de Mareil-en-France (1 page)	Page 9
95-2026-07-15-00021 - Arrêté n°A 2026-127 Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles de la commune de Le Thillay (1 page)	Page 10



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Sarcelles

Arrêté n°A 2026 - 214

Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles
de la commune de Margency

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L212-10 à L212-12 et R212-24 à R212-33-2 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT
préfet du Val d'Oise ;

Vu le décret du Président de la République en date du 30 janvier 2026 nommant M. Benoît LEMAIRE en
qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26-072 du 1er septembre 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n° 26-061 du 21
août 2026 donnant délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, sous-préfet de l'arrondissement de
Sarcelles ;

Considérant les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Sarcelles ;

ARRÊTE

Article 1 : est désigné en qualité de représentant de l'administration au sein du comité de la caisse des
écoles de la commune de Margency , jusqu'aux prochaines élections municipales et communautaires

M. Michel PLAIGNAUD
11, allée Jean-Baptiste Lefranc
95850 MARGENCY

Article 2 : Le secrétaire général et le maire de Margency sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes
administratifs des services de l'État dans le département, consultable sur le site internet de la
préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Sarcelles, le 10 SEP. 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet,

Benoît LEMAIRE

Internet des services de l'État dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>

1 boulevard François Mitterrand – C.S. 80025 – 95842 SARCELLES CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax Cabinet : 01.34.04.30.19



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Sarcelles

Mai-Jane LÊ

Bureau des collectivités territoriales
et des affaires réglementaires

☎ : 01 34 04 30 30

✉ : mai-jane.le@val-doise.gouv.fr

Sarcelles, le 10 SEP. 2026

BORDEREAU D'ENVOI

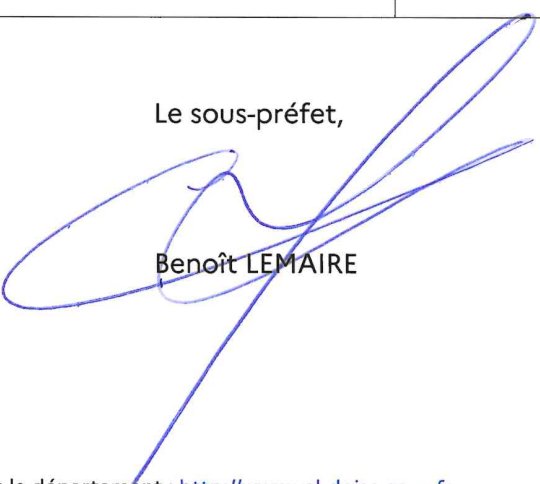
Le sous-préfet de Sarcelles

à

Monsieur le maire de MARGENCY

NOMBRE DE PIÈCES	DÉSIGNATION	OBSERVATIONS
1	Arrêté nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles de votre commune. Je vous remercie de bien vouloir remettre un exemplaire de cet arrêté au membre nommé.	Transmis pour attribution

Le sous-préfet,


Benoît LEMAIRE

Internet des services de l'État dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>
1 boulevard François Mitterrand – C.S. 80025 – 95842 SARCELLES CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax Cabinet : 01.34.04.30.19



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Sarcelles

Arrêté n°A 2026 - 215

Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles
de la commune de Saint-Martin-du-Tertre

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L212-10 à L212-12 et R212-24 à R212-33-2 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT
préfet du Val d'Oise ;

Vu le décret du Président de la République en date du 30 janvier 2026 nommant M. Benoît LEMAIRE en
qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26-072 du 1er septembre 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n° 26-061 du 21
août 2026 donnant délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, sous-préfet de l'arrondissement de
Sarcelles ;

Considérant les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Sarcelles ;

ARRÊTE

Article 1 : est désigné en qualité de représentant de l'administration au sein du comité de la caisse des
écoles de la commune de Saint-Martin-du-Tertre, jusqu'aux prochaines élections municipales et
communautaires

Mme Sylvie BART
Chemin des Garennes
95270 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

Article 2 : Le secrétaire général et la maire de Saint-Martin-du-Tertre sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes
administratifs des services de l'État dans le département, consultable sur le site internet de la
préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Sarcelles, le 10 SEP. 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet,

Benoît LEMAIRE

Internet des services de l'État dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>

1 boulevard François Mitterrand – C.S. 80025 – 95842 SARCELLES CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax Cabinet : 01.34.04.30.19



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Sarcelles

Mai-Jane LÊ

Bureau des collectivités territoriales
et des affaires réglementaires

☎ : 01 34 04 30 30

✉ : mai-jane.le@val-doise.gouv.fr

Sarcelles, le

10 SEP. 2026

BORDEREAU D'ENVOI

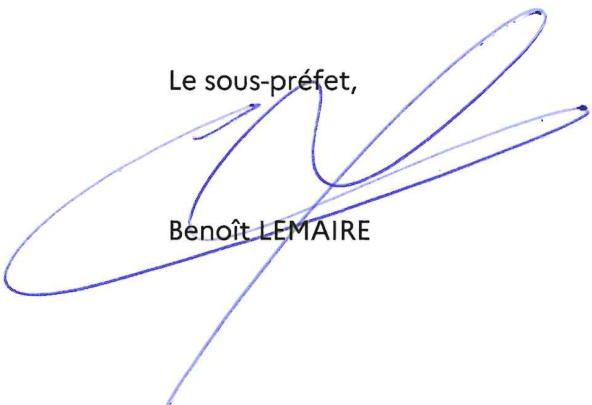
Le sous-préfet de Sarcelles

à

Madame la maire de Saint-Martin-du-Tertre

NOMBRE DE PIÈCES	DÉSIGNATION	OBSERVATIONS
1	Arrêté nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles de votre commune. Je vous remercie de bien vouloir remettre un exemplaire de cet arrêté au membre nommé.	Transmis pour attribution

Le sous-préfet,


Benoît LEMAIRE

Internet des services de l'État dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>
1 boulevard François Mitterrand – C.S. 80025 – 95842 SARCELLES CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax Cabinet : 01.34.04.30.19



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Sarcelles

Arrêté n°A2026-124

Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles
de la commune de Fontenay-en-Parisis

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L212-10 à L212-12 et R212-24 à R212-33-2 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT
préfet du Val d'Oise ;

Vu le décret du Président de la République en date du 30 janvier 2026 nommant M. Benoît LEMAIRE en
qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-027 du 2 mars 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n°26-016 donnant
délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

Considérant les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarcelles ;

ARRÊTE

Article 1 : est désigné en qualité de représentant de l'administration au sein du comité de la caisse des
écoles de la commune de Fontenay-en-Parisis, jusqu'aux prochaines élections municipales et
communautaires

M. Jean-François COCHET
42, rue Ambroise Jacquin
95190 FONTENAY-EN-PARISIS

Article 2 : La secrétaire générale et le maire de Fontenay-en-Parisis, sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes
administratifs des services de l'État dans le département, consultable sur le site internet de la
préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Sarcelles, le

15 JUIN 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet,

Benoît LEMAIRE

Internet des services de l'État dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>
1 boulevard François Mitterrand – C.S. 80025 – 95842 SARCELLES CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax Cabinet : 01.34.04.30.19



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Sarcelles

Arrêté n°A2026-125

Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles
de la commune de Sarcelles

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L212-10 à L212-12 et R212-24 à R212-33-2 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT
préfet du Val d'Oise ;

Vu le décret du Président de la République en date du 30 janvier 2026 nommant M. Benoît LEMAIRE en
qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-027 du 2 mars 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n°26-016 donnant
délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

Considérant les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarcelles ;

ARRÊTE

Article 1 : est désigné en qualité de représentant de l'administration au sein du comité de la caisse des
écoles de la commune de Sarcelles, jusqu'aux prochaines élections municipales et communautaires

M. Luc BENTZ
29, avenue Auguste Perret
95200 SARCELLES

Article 2 : La secrétaire générale et le maire de Sarcelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes
administratifs des services de l'État dans le département, consultable sur le site internet de la
préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Sarcelles, le

15 JUL 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet,

Benoît LEMAIRE

Internet des services de l'État dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>

1 boulevard François Mitterrand – C.S. 80025 – 95842 SARCELLES CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax Cabinet : 01.34.04.30.19



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Sarcelles

Arrêté n°A2026-126

Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles
de la commune de Mareil-en-France

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L212-10 à L212-12 et R212-24 à R212-33-2 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT
préfet du Val d'Oise ;

Vu le décret du Président de la République en date du 30 janvier 2026 nommant M. Benoît LEMAIRE en
qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-027 du 2 mars 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n°26-016 donnant
délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

Considérant les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarcelles ;

ARRÊTE

Article 1 : est désignée en qualité de représentante de l'administration au sein du comité de la caisse
des écoles de la commune de Mareil-en-France, jusqu'aux prochaines élections municipales et
communautaires

Mme Valérie VRINAT
6, allée des Marronniers
95850 MAREIL-EN-FRANCE

Article 2 : La secrétaire générale et la maire de Mareil-en-France, sont chargées, chacune en ce qui la
concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes
administratifs des services de l'État dans le département, consultable sur le site internet de la
préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Sarcelles, le 15 JUIN 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet,

Benoît LEMAIRE

Internet des services de l'État dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>
1 boulevard François Mitterrand – C.S. 80025 – 95842 SARCELLES CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax Cabinet : 01.34.04.30.19



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Sarcelles

Arrêté n°A2026-127

Nommant le membre désigné par le préfet au sein du comité de la caisse des écoles
de la commune de Le Thillay

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L212-10 à L212-12 et R212-24 à R212-33-2 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 nommant M. Philippe COURT
préfet du Val d'Oise ;

Vu le décret du Président de la République en date du 30 janvier 2026 nommant M. Benoît LEMAIRE en
qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-027 du 2 mars 2026 modifiant l'arrêté préfectoral n°26-016 donnant
délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

Considérant les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarcelles ;

ARRÊTE

Article 1 : est désigné en qualité de représentant de l'administration au sein du comité de la caisse des
écoles de la commune de Le Thillay, jusqu'aux prochaines élections municipales et communautaires

M. Bernard GENOT
19, avenue du Maréchal Bessières
95500 LE THILLAY

Article 2 : La secrétaire générale et le maire de Le Thillay, sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes
administratifs des services de l'État dans le département, consultable sur le site internet de la
préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Sarcelles, le

15 JUL. 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet,

Benoît LEMAIRE

Internet des services de l'État dans le département : <http://www.val-doise.gouv.fr>

1 boulevard François Mitterrand – C.S. 80025 – 95842 SARCELLES CEDEX – Tél. : 01.34.20.95.95 – Fax Cabinet : 01.34.04.30.19